

## Procès-verbal du conseil municipal du 16 septembre 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le 16 septembre à 19h30

Le Conseil Municipal, de la commune de FRETERIVE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle Champlan sous la présidence de Mme BUEVOZ Eve, Maire.

PRESENTS : BUEVOZ Eve - CARLE Patrick - BUEVOZ Guy - DECOMBLE Aurore - MONIN Eric - COLLIN Matthieu - GRISARD Benoît - DI MASULLO Vincenza - TUAL Hélène

ABSENTS EXCUSES : BRAEMS Patrice - PAJEAN Baptiste - VACHET Nadine NEPOTE-VESINO Anne-Sophie

ABSENTS : AZNAG Rachid

Elu secrétaire : COLLIN Matthieu

*Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal du 24 juin est approuvé à l'unanimité.*

**Le Conseil peut procéder à l'examen des points inscrits à l'ordre du jour :**

↳ **2025-25 - Convention relative au déploiement de la mesure Fonds Vert 2025 d'accompagnement des territoires dotés d'un PCAET - Rapporteur : Eve Buevoz**

Madame le Maire expose que le **Fonds Vert** est doté d'une mesure de soutien à la mise en œuvre des **Plans Climat Air Énergie Territoriaux (PCAET)**. La Communauté de Communes **Cœur de Savoie** bénéficie d'une **subvention de 287 412 €** pour mettre en œuvre le plan d'action du PCAET.

Les communes, étant contributrices à cette démarche, peuvent bénéficier de ces financements pour leurs projets locaux de **rénovation énergétique** et de **développement des énergies renouvelables**. La Communauté de Communes percevra la subvention de l'État et en assurera le **versement aux communes**, selon des **modalités administratives et financières** précisées dans une convention jointe.

Madame le Maire rappelle que la commune de Fréterive prévoit l'**installation de panneaux photovoltaïques sur le hangar technique**, projet répondant aux critères d'éligibilité définis dans la convention.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **Vote : 9 voix pour, 0 contre, 0 abstention,**
- **Autorise** Madame le Maire à signer la convention (annexée à la présente délibération),
- **Atteste** ne pas avoir commencé les travaux,
- **Atteste** ne pas avoir bénéficié d'autre subvention pour ce projet.

↳ **26-2025 – Vidéoprotection, attribution du marché - Rapporteur : Eve Buevoz**

Mme le Maire rappelle que par délibération du 2 juillet 2025 le conseil a approuvé le projet de vidéoprotection. M. Carle, adjoint aux travaux, présente les différents lieux où seront positionnées les caméras. Les services communaux auront en charge le câblage à réaliser, ce qui réduit le coût des travaux.

Suite à consultation de 2 entreprises spécialisées, il est proposé de retenir la Sarl JAGER BT pour un montant de 22 173€ HT. Il est rappelé que ce projet est financé par la Région à hauteur de 40%.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à la majorité des membres présents : **Vote : 7 Pour / 0 Contre / 2 Absentions**

- **Approuve** ces travaux pour un montant estimé de 22 173€ HT et autorise Mme le Maire à signer le marché.



↳ **27-2025 – Salle communale - Réunions électorales - Rapporteur : Eve Buevoz**

Mme le Maire propose au conseil de mettre à disposition à titre gratuit la salle dite « Champlan » pour les demandes de réunions publiques d'habitants qui souhaiteraient travailler sur l'émergence d'une nouvelle liste de candidats pour la commune de Fréterive en vue des prochaines élections municipales de 2026.

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents : Vote : 9 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

- **Approuve** la mise à disposition à titre gratuit de la salle « Champlan » pour des demandes de réunions publiques en vue des élections municipales de 2026.

\*\*\*\*\*

*20h15 : Mme Aurore Decomble quitte la réunion du conseil pour se rendre au conseil d'école.*

\*\*\*\*\*

↳ **28-2025 – « Tiers-Lieu » - Règlement intérieur - Rapporteur : Eve Buevoz**

Les travaux de création du « Tiers-lieu » situé sous la mairie ont été réceptionnés ce 8 septembre 2025.

En vue de fixer un cadre pour une bonne gestion et une bonne organisation de ce lieu partagé (entre les services périscolaires, associations communales, école), il est proposé de rédiger un règlement intérieur qui sera affiché dans la salle. Il est rappelé que ce lieu à vocation à accueillir les enfants sur les temps périscolaires, Un cahier de liaison sera mis à disposition pour consigner tout incident, et la mairie devra en être informée au plus vite. Une réunion avec les associations aura lieu prochainement pour présenter les modalités de fonctionnement du lieu et définir les premiers événements à y organiser.

Mme le Maire fait lecture du règlement intérieur,

**Après en avoir délibéré**, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres, Vote : 8 Pour / 0 Contre / 0 Abstention

- **Approuve** le règlement intérieur du Tiers-Lieu ; en annexe de la délibération ;

↳ **Divers :**

- Protection fonctionnelle : *Mme le Maire donne lecture du courrier de Groupama, relatif au dossier de protection fonctionnelle accordée par l'assureur communal à une seule élue et informe le conseil municipal que ce dossier est désormais clos par Groupama car déclaré sans suite.*
- Lutte contre l'ambroisie : *La commune a répondu à ses obligations. Nadine Vachet, référente ambroisie, a mis en place des chantiers jeunes en lien avec la Partageraie. Un courrier rappelant la réglementation sera envoyé aux propriétaires.*
- Initiative d'enfants aux Moulins : *une demande d'autorisation, avec croquis à l'appui, d'installation d'une « boîte à livres / questions philo » a été adressée en mairie. Cette boîte sera réalisée et entretenue par leurs soins.*  
*Le conseil approuve ce projet et autorise l'implantation sur le territoire communal.*

*L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h15*

*Le secrétaire de séance,*

*Matthieu Collin*



*Mme le Maire,  
Eve Buevoz*



